



## VILLE DE DANVILLE

150, rue Water  
C.P. 310  
Danville (Québec)  
J0A 1A0

### Administration

Tél. : (819) 839-2771  
Fax : (819) 839-2918  
Courriel : [info@villededanville.com](mailto:info@villededanville.com)

Danville, le 10 juillet 2008

S.T.T.P.  
377 rue Bank  
Ottawa, Ontario  
K2P 1Y3

### Objet: Déréglementation du service postal

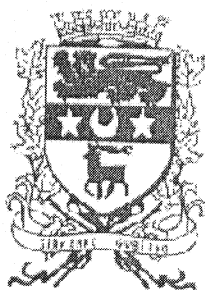
Monsieur

En appui à la demande du syndicat, veuillez trouver ci-incluse copie conforme de la résolution 2027-2008 adoptée par les membres du Conseil lors de l'assemblée régulière tenue le 7 juillet 2008 afin que vous puissiez faire part de la position de la Municipalité aux principaux intéressés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Michel Lecours, Directeur général et  
secrétaire-trésorier

## VILLE DE DANVILLE



### Extrait de procès-verbal:

*Au livre des procès-verbaux pour une assemblée régulière des membres du Conseil de la Ville de Danville tenue le 7 juillet 2008, à l'hôtel de ville sise au 150 de la rue Water à Danville à 19h00.*

### *Sont présents à cette assemblée:*

Siège numéro 1:	Francine L. Girard	Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme	Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche	Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond

### *L'inscription suivante apparaît:*

- **2027 – 2008 - Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes** – Demande de résolution indiquant l'opposition de la Municipalité à la déréglementation de Postes Canada et demandant que des audiences publiques soient tenues à ce sujet par le gouvernement;

**ATTENDU** que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

**ATTENDU** que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

**ATTENDU** que le déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

**ATTENDU** que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard qu'une copie de la présente résolution soit adressée au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes afin que ce dernier puisse aviser l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes de l'opposition de la Municipalité à la déréglementation de Postes Canada et son accord à exiger que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

**ADOPTÉ**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME** du

*Livre des procès-verbaux*

*Le 10 juillet 2008*

**Michel Lecours, Directeur général  
secrétaire-trésorier**